



Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : 12 janvier 2023

Préavis n° : Cliquez ici pour entrer du texte.

Rapport n° 2/2023 : **Postulat déposé par Mme la Conseillère communale Paulette De Vrieze Stan et consorts demandant une étude visant à favoriser la mobilité des séniors Palinzards, renonçant à leur permis de conduire, par une subvention sur l'abonnement aux transports publics**

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis/rapport municipal était composée de :

PLR 1 : Mme DE VRIEZE STAN Paulette
PLR 2 : Mme GUIGNARD Fabienne remplaçant LOI ZEDDA Fabien
PLR 3 : M TERRIER Christian
PS 1 : Mme BURKI Fanny remplaçant BALLAMAN Stéphane
PS 2 : Mme LARGEY BOTTI Sandrine remplaçant M Jean-Marie COOWAR
Verts.es 1 : Mme GUEX Brigitte
Verts.es 2 : M MORAWSKI Matt
Vert'lib : Mme REIST Manon
GHP : M. EPP Anton, président rapporteur

Représentant(s) de la Municipalité : Maurice Mischler

Invitée : Mme RUDAZ Alicia, déléguée à la durabilité

Introduction

M. le Municipal Maurice Mischler s'excuse pour une faute « copier-coller » dans le rapport, suite à laquelle sur la page 2, 3^{ème} tiers, l'indication initialement correcte du pourcentage des séniors de 17,17 % s'était transformé en 77,17 %.

Ensuite il remercie la postulante pour avoir donné l'occasion de faire le point sur les activités « Mobilité durable » dans le cadre du Fonds d'Efficacité énergétique, d'Énergies renouvelables et de Durabilité (FEED)



Discussion générale

Des commissaires regrettent que le présent rapport, répondant à la motion déposée il y a 2 ans, ne soit pas plus ciblé sur le thème principal, c.à.d. favoriser la mobilité des seniors palinzards, renonçant à leur permis de conduire, par une subvention sur l'abonnement aux transports publics.

M. le Municipal comprend la remarque mais explique qu'il semblait important à la Municipalité de mettre en évidence le contexte de ces mesures.

Tous les commissaires déplorent/confirment un manque évident d'information ciblée qui explique probablement en grande partie que les aides proposées étaient très peu sollicitées par les séniors (p.4 du rapport). Il est souhaitable que des informations concises et ciblées atteignent les intéressés, même ceux qui ont un « stop pub » sur leurs boîtes à lettres. Il est important de rappeler les différentes offres qui existent pour faciliter la mobilité sans voitures (Taxibus, service de transports proposé par la croix rouge etc.)

Plusieurs commissaires ne trouvent pas juste le fait que des seniors déposant leur permis pourraient profiter d'un subside qui serait refusé aux personnes qui n'ont pas eu les moyens d'avoir un permis ou bien qui y ont renoncé. Même si le but premier est une réduction de voitures produisant trop de CO2 (et un but accessoire d'inciter à déposer les permis « à temps ») il est souhaitable que tous les seniors soient incités à utiliser la mobilité douce. C'est pourquoi la commission a décidé par 8 voix contre 1 abstention d'émettre le vœu en conséquence sous les conclusions.

Amendement

Oui

Non

Soumis au rapport de la CoFin

Oui Cliquez ici pour entrer du texte.

Non La Commission des Finances a remarqué lors de leur séance du 10.01.23 que les propositions financières faites dans ce rapport ne concernent que le fond de la FEED, et non pas une dépense supplémentaire ou un projet d'emprunt, et que la Cofin n'avait donc pas de rapport à faire sur ce sujet (art. 43 du règlement). A 8 voix et 1 abstention la Cofin a décidé de ne pas entrer en matière sur ce rapport.



Conclusions

- a) Vœu : La commission demande à la Municipalité d'envisager dans le cadre de gestion du Fonds d'Efficacité énergétique, d'Énergies renouvelables et de Durabilité (FEED) de proposer à tous les seniors de plus de 65 ans une subvention unique incitative pour l'utilisation des transports publics par une action ponctuelle, du même montant que celle octroyée aux seniors déposant leur permis. Les seniors déposant leur permis pourront bénéficier d'une subvention unique, indépendamment du moment de dépose de leur permis.
- a) C'est à l'unanimité que la Commission désignée à cet effet vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le rapport N° 2/2023

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le rapport n° 2/2023 de la Municipalité du 05.12.2022 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier (la Commission des finances n'est pas concernée) ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

D'adopter le rapport N° 2/2023 tel que proposé par la municipalité

Le président rapporteur de la commission
EPP Anton

7 février 2023

